



Charte fondatrice du Grand Défi des entreprises pour la planète

L'objectif du Grand Défi des entreprises pour la planète est de proposer aux acteurs du monde économique un processus leur permettant de formuler 100 propositions d'actions prioritaires pour amplifier et accélérer la lutte contre le dérèglement climatique et le recul de la biodiversité

Pour répondre à cette mission, le Grand Défi s'appuie sur les principes suivants :

1. Le Grand Défi est une initiative totalement indépendante de tout parti-pris et de tout mouvement politique, religieux, idéologique ou communautaire.
2. Le Grand Défi s'appuie sur une association d'intérêt général. Elle ne représente ni ne défend aucun intérêt particulier et met ses travaux et méthodologies gratuitement à disposition de tous.
3. Le Grand Défi agit en toute transparence, qu'il s'agisse de son budget, de sa gouvernance, de l'élaboration des programmes, du choix des experts et du recrutement des prestataires.
4. Le Grand Défi s'engage à respecter la pluralité des points de vue dans ses programmes, ses débats, ses consultations et son recrutement. À cet effet, il privilégie le dialogue et l'inclusion des personnes et des parties prenantes tout au long du processus.
5. Le Grand Défi est un processus participatif qui s'appuie sur l'intelligence collective pour faire converger les points de vue, stimuler l'innovation.
6. Soucieuse de contribuer à la dynamique globale de lutte contre les dérèglements climatiques et le recul de la biodiversité, elle promeut la conciliation de l'intérêt général avec les contraintes de l'entreprise.
7. Le Grand Défi ne se substitue à aucune organisation ni à aucun processus existant.
8. Le Grand Défi privilégie tout au long de son processus des pratiques opérationnelles préservant l'environnement et les ressources naturelles.